

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNALU, Madame Sonia ESNALU, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Marie-Danielle RICHARD

**Nombre de conseillers**

En exercice.....	33
Présents.....	27
Votants .....	27

**DCM n°214/2023 - 3.5.10****Projet de création d'une salle du conseil municipal -  
présentation du projet au stade Avant-Projet Définitif (APD)**

Rapporteur : Monsieur COUTY

Le projet de création d'une salle du conseil municipal à Saint-Mars-la-Jaille a été présenté au groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine au stade Avant-Projet Définitif (APD) le 28 septembre 2023.

Dans ce projet, il est prévu la création d'une surface de plancher de 187,80 mètres carrés répartie comme suit :

Pièces créées	Superficie en mètres carrés
Salle du conseil municipal	110,06
Local de rangement des tables	11,12
Tisanerie des élus	3,15
Local de ménage	2,77
Sanitaires	3,74
CTA (centrale de traitement d'air)	2,04
Office (salle de pause pour le personnel)	29,59
Hall	25,33

À ce stade du programme, le coût des travaux a été estimé à 490 000,00 euros HT avec intégration du coût de la démolition des sanitaires publics et de l'annexe, hors aménagement des abords de la future salle du conseil municipal. Pour rappel, lors du lancement de la consultation d'entreprises pour la désignation d'un maître d'œuvre, l'enveloppe de travaux avait été fixée à 400 000,00 euros TTC, puis modifiée et portée à 400 000,00 euros HT hors démolition (traitement de l'amiante compris).

Réunis le 03 octobre 2023, les membres de la commission communale patrimoine ont émis un avis favorable sur le projet dans sa globalité. Ils ont demandé que la porte donnant accès au hall à partir de la salle du conseil municipal soit posée dans l'alignement de la cloison de ladite salle et que la porte d'accès à la tisanerie à partir du hall soit à galandage.

Le projet au stade APD a été transmis aux élus le 11 octobre 2023.

Les élus échangent sur le plan du projet au stade APD présenté. Madame RICHARD demande si ce projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Maire répond que oui et que l'avis est actuellement favorable. Madame GUILLET propose que les baies en châssis fixes soient remplacées par une allège avec un châssis fixe de type fenêtre panoramique car lesdites baies n'ont pas d'utilité puisqu'elles donnent sur la bibliothèque. Elle évoque aussi le nettoyage de ces ouvertures qui sera plus compliqué et le coût du remplacement d'un moteur en cas de panne. Monsieur ÉVAIN dit que ce point a déjà été largement discuté avec l'architecte qui considère que ce serait une économie très faible en terme d'investissement de prévoir une allège avec un châssis fixe de type fenêtre panoramique. Il dit que c'est un brise soleil oriental qui est prévu sur cette ouverture. Monsieur DUBOIS fait remarquer qu'un brise soleil oriental est fragile. Les élus échangent sur le rôle de l'architecte.

*Vu la délibération numéro 084/2023 en date du 28 mars 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'une salle du conseil municipal à l'entreprise PEPS Architecture de LA CHAPELLE-HEULIN (44),*

*Considérant l'avis émis par les membres de commission communale patrimoine réunis le 03 octobre 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale patrimoine ;
- **DEMANDE** que les baies en châssis fixes prévues sur le pignon donnant sur les locaux de la bibliothèque soient remplacées par une allège avec un châssis fixe de type fenêtre panoramique ;
- **APPROUVE** le projet de création d'une salle du conseil municipal au stade Avant-Projet Définitif tel que présenté ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 490 000,00 euros HT, soit 588 000,00 euros TTC, coût de la démolition des sanitaires publics et de l'annexe inclus, hors aménagement des abords de la future salle du conseil municipal.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
ID : 044-200078079-20231017-DCM\_214\_2023-DE